

Communiqué de presse

13 septembre 2018 - N° 22

SCOR en négociation exclusive avec Workplace Options en vue de conclure un accord de partenariat mondial de distribution et l'acquisition par Workplace Options de Rehalto

SCOR annonce être entré en négociation exclusive avec Workplace Options, prestataire de services de soutien aux employés, en vue de conclure un accord de partenariat mondial de distribution et l'acquisition par Workplace Options de Rehalto, filiale de SCOR Global Life pour les solutions de bien-être au travail.

Un accord devrait être signé dans les prochaines semaines, sous réserve de la consultation des salariés et de leurs organes de représentation.

SCOR Global Life a pour mission d'améliorer l'offre globale proposée à ses clients dans les domaines de la prévention des risques de santé, la gestion des sinistres pour invalidité, l'assurance vie collective et la couverture des expatriés. Un partenariat avec Workplace Options, une entreprise leader mondial des services de bien-être aux employés, permettrait aux clients de SCOR Global Life de bénéficier des services proposés par la société, son réseau et ses solutions technologiques innovantes au niveau mondial.

Les clients, tout comme les salariés de Rehalto, pionnier du développement du bien-être au travail en Europe, avec des implantations en France et en Belgique, bénéficieraient ainsi de l'infrastructure mondiale de Workplace Options, couvrant 58 millions de personnes et plus de 90 000 organisations dans le monde.

*

* *

Contacts

Marie-Laurence Bouchon

Directrice de la Communication

+33 (0)1 58 44 75 43

mbouchon@scor.com

Ian Kelly

Directeur des Relations Investisseurs

+44 (0)203 207 8561

ikelly@scor.com

<http://www.scor.com/>

Twitter: [@SCOR_SE](https://twitter.com/SCOR_SE)

Communiqué de presse

13 septembre 2018 - N° 22

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2017 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 23 février 2018 sous le numéro D.18-0072 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».